

**QUETZAL**Version 3 / F
102000001715

1/7

Date de révision: 05.07.2010

Date d'impression: 05.07.2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**

Nom commercial	QUETZAL
Code du produit (UVP)	05923492
Utilisation	Herbicide
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Suspension concentrée (SC)
Isoproturon 500 g/l, Diflufenican 41,7 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Isoproturon	34123-59-6 251-835-4	Xn, N	R40, R50/53	47,00
Diflufenican	83164-33-4		R52/53	4,20
Polyarylphénol éthoxylé	99734-09-5		R52/53	>= 1,00 - 5,00

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

**QUETZAL**Version 3 / F
102000001715

2/7

Date de révision: 05.07.2010
Date d'impression: 05.07.2010**Contact avec la peau**

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un médecin.

Avis aux médecins**Symptômes**

Systémique ; L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de météoglobine dont la concentration élevée entraîne une cyanose.

Risques

Ne PAS confondre avec un organo-phosphoré car aucune inhibition de cholinestérase n'a été détectée.

Traitement

En cas d'ingestion de quantités importantes, prenez les mesures suivantes :
Surveiller les paramètres cardiovasculaires et rénaux, la numération globulaire.
Surveiller la méthémoglobinémie et la kaliémie.
Observation d' électrocardiogramme.
En cas de méthémoglobinémie, administrer de l'oxygène et des antidotes spécifiques (bleu de méthylène ou bleu de toluidine).
Contre indications : alcool.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié**

Eau
Mousse résistant à l'alcool
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Oxyde de carbone (CO)
oxydes d'azote (NO_x)
Acide chlorhydrique (HCl)
Fluorure d'hydrogène

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**QUETZAL**Version 3 / F
102000001715

3/7

Date de révision: 05.07.2010
Date d'impression: 05.07.2010**Précautions individuelles**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original.
Éviter une exposition directe au soleil.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	-5 °C	40 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Isoproturon	34123-59-6	0,2 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Diflufenican	83164-33-4	1,1 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle
(Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.
-------------------------	--

**QUETZAL**Version 3 / F
102000001715

4/7

Date de révision: 05.07.2010
Date d'impression: 05.07.2010

Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Mesures de protection	Éviter le contact avec la peau et les yeux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	liquide
Couleur	blanc cassé

Données de sécurité

pH	6 - 8 Déterminé sur le produit non dilué.
Point d'éclair	> 100 °C
Température d'auto-inflammabilité	440 °C à 1.015 hPa
Densité	env. 1,08 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	dispersable
Sensibilité aux chocs	non sensible aux chocs
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**QUETZAL**Version 3 / F
102000001715

5/7

Date de révision: 05.07.2010
Date d'impression: 05.07.2010

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (lapin)

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux (lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Evaluation de la Cancérogénicité
Des expérimentations animales montrent un effet cancérogène possible de la matière active isoproturon à haute dose.

Information supplémentaire
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 74,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les plantes aquatiques CE50 (*Selenastrum capricornutum*) 22,7 µg/l
Durée d'exposition: 72 h

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de

**QUETZAL**Version 3 / F
102000001715

6/7

Date de révision: 05.07.2010
Date d'impression: 05.07.2010

collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ISOPROTURON SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ISOPROTURON SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ISOPROTURON SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Isoproturon
- Diflufenican

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement



QUETZAL

Version 3 / F
102000001715

7/7
Date de révision: 05.07.2010
Date d'impression: 05.07.2010

Phrase(s) R	
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Etiquetage exceptionnel	
	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Information supplémentaire	
	Classement OMS : III (Peu dangereux)
Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)	
	Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)
Prévention médicale	
	Code du Travail :
	Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.